



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Sainte-Louise : une ex-directrice générale condamnée pour fraude et abus de confiance

Montréal, le 19 septembre 2025 – Une ancienne directrice générale de la municipalité de Sainte-Louise, en Chaudière-Appalaches, s’est reconnue coupable de fraude et d’abus de confiance, aujourd’hui au palais de justice de Montmagny.

Roxanne Desrosiers a été condamnée à 12 mois d’emprisonnement dans la collectivité et à une amende compensatoire de 7000\$. Les gestes ont été commis entre le 1^{er} juin 2021 et le 1^{er} octobre 2022, a révélé l’enquête menée par le Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC).

Toute personne qui aurait une information pertinente à partager concernant ce dossier ou tout autre dossier de corruption ou de fraude envers l’État est priée d’entrer en contact avec nous en remplissant le [formulaire de dénonciation](#) disponible sur notre site Web ou en composant le 1-844-541-UPAC.

Le CLCC est un corps de police spécialisé dont la mission est d’assurer, pour l’État, la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur public. Pour ce faire, il dirige et coordonne les équipes d’enquête et de vérification désignées par le gouvernement qui forment l’Unité permanente anticorruption (UPAC).

-30-

Source : Commissaire à la lutte contre la corruption

Informations médias :

Mathieu Galarneau

Porte-parole

Commissaire à la lutte contre la corruption

Unité permanente anticorruption

media@upac.gouv.qc.ca

514-228-3098 poste 12345